ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

AIDE A LA LECTURE DE L'ACCUSE RECEPTION

Un accusé réception de vos vœux avec barème est téléchargeable dans MVT1D à compter du 19 mai 2026 à 17h :

En page 1, le détail des points par item (ancienneté enseignant du premier degré, ancienneté dans le poste à TD…)

Précisions : PSC : régularisations diverses

A partir de la page 2, les vœux suivis des autres bonifications :

Points supplémentaires :

- Rapprochement de conjoint (RC), Autorité Parentale Conjointe (APC)
- Mesure de carte scolaire (MCS), Handicap (RQTH/BOE),
- Autres (maintien sur une direction pour adjoint faisant fonction, maintien en éducation prioritaire), ***dans les colonnes pour chaque vœu concerné***.
 En face de chaque vœu, vous trouvez le total du barème attribué.

La colonne priorité correspond à la validité du vœu :

61 : vœu validé pour support sans exigence particulière

10 : vœu validé après contrôle du prérequis associé au poste type : liste d'aptitude, CAPA SH, CAPPEI, CAFIPEMF, DNL …

11 : vœu validé dans l'enseignement spécialisé pour les titulaires d'un CAPASH ou CAPPEI…dans une option ou un module différent de ceux du poste demandé

20 : vœu validé en TP/TD pour les entrants en formation CAPPEI

21 : Vœu validé sans certification à titre provisoire (vœu obtenu en 2024/2025 et 2025/2026 reconduction)

22 : Vœu validé sans certification à titre provisoire pour la première fois (RASED, ULIS, UEE et SEGPA)

90 : vœu bloqué : prérequis absent

99 : vœu annulé

1 et 2 : priorité de réintégration

DATE BUTOIR POUR DEMANDER LA CORRECTION DU BAREME : 2 juin 2026 à 12h via colibris : https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/modif-rh-1d-demande-de-correction-de-bareme-au-mouvement-intra-departemental/